

Égalité Fraternité Direction départementale des territoires et de la mer service maritime

Nice. le

2 5 OCT. 2023

h=2023/673

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Métropole Nice-Côte-d'Azur Service GC & bâtiment - Haliotis 2 Crystal Palace 369/371 Promenade des Anglais CS 53135 06203 NICE Cedex 3

À l'attention de M. Stéphane SAUTET

Objet : Haliotis - réfection endiguement de la plateforme - Nice

Par courrier du 25 septembre 2023, reçu dans mon service le 02 octobre 2023, vous m'avez fait parvenir un dossier de demande d'avenant au transfert de gestion.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux visés en objet.

Par la présente, je vous informe que votre dossier est complet. L'instruction administrative du dossier peut donc être lancée, conformément aux dispositions de l'article R. 2123-9 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Toutefois, je vous informe que la complétude du dossier ne préjuge pas de sa recevabilité et que des modifications et/ou compléments peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction administrative.

En conséquence, le présent courrier constitue la pièce requise au titre des dispositions de l'article R. 214-2 II du code de l'environnement, qui devra être jointe par le demandeur à son dossier de déclaration loi sur l'eau.

> Repartemental La Directour des Ter licires et de la Mar des Alpes-Iduritines

> > Eric LEFEBYRE